

# Le document 'Information Communal sur les Risques Majeurs



## D.I.C.R.I.M La Ville du Bois

### Un DICRIM pourquoi faire ?

Le **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)** est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il résume le Plan Communal de Sauvegarde de La Ville du Bois.

### QUELS RISQUE A LA VILLE DU BOIS ?



Risque d'inondation



Risque de tempête



Risque de feu de forêt



Risque de canicule



Risque de mouvement de terrain



Risque de transport de neige



Risque de transport de matière dangereuse



Risque sanitaire

# LE MOT DU MAIRE



## *S'organiser pour faire face*

La sécurité de nos concitoyens de la Ville du Bois est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de la sécurité civile.

Cette dernière permettant, non seulement d'évaluer notre vulnérabilité par rapport aux risques naturels et technologiques recensés sur le territoire de la commune, mais aussi d'acquérir une conscience du risque, d'anticiper les mesures préventives appropriées et avoir le comportement adéquat si l'un des événements se produisaient.

Il faut donc nous y préparer.

Le DICRIM –Document d'Information Communal sur les Risque Majeurs a pour but de vous faire connaître les dangers encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

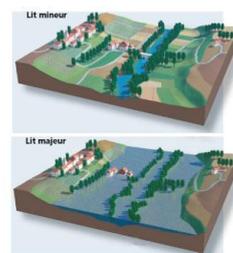
En complément de ce travail d'information, la commune a également élaboré un PCS–Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènements graves.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Le maire  
Jean Pierre MEUR



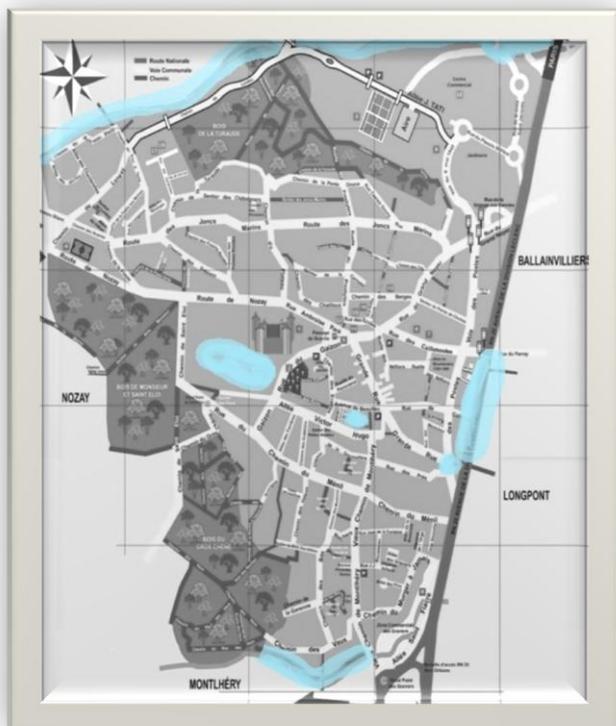
# Le risque d'inondation



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

L'inondation peut résulter d'un débordement de cours d'eau, d'une remontée de la nappe phréatique, d'une stagnation des eaux pluviales mais également d'une submersion marine.

## LES SECTEURS CONCERNES :



Le risque inondation à la Ville du Bois correspondrait à un débordement du ruisseau blanc dû à de fortes précipitations qui peut être accompagné d'une remontée de la nappe phréatique ou au débordement de sources.

Les zones les plus sensibles sont le quartier du « Ruisseau Blanc » ainsi que toutes les voies de circulations en bordure de ce cours d'eau.

La dernière inondation à La ville du Bois date de **juillet 2013**.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Disposez d'un poste à piles
- \* Faites une réserve d'eau potable, de médicaments
- \* Rassemblez papiers et argent
- \* Mettez les produits toxiques hors d'atteinte
- \* Soyez informés en écoutant la radio  
(France Inter 91,00 FM  
; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### PENDANT

- \* Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- \* Fermez le gaz et l'électricité
- \* Montez à pied aux étages
- \* Restez informés en écoutant la radio
- \* N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
- \* Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

### APRES

- \* Aérez et désinfectez les locaux
- \* Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur
- \* N'établissez l'électricité que sur une installation sèche
- \* Chauffez dès que les conditions le permettent



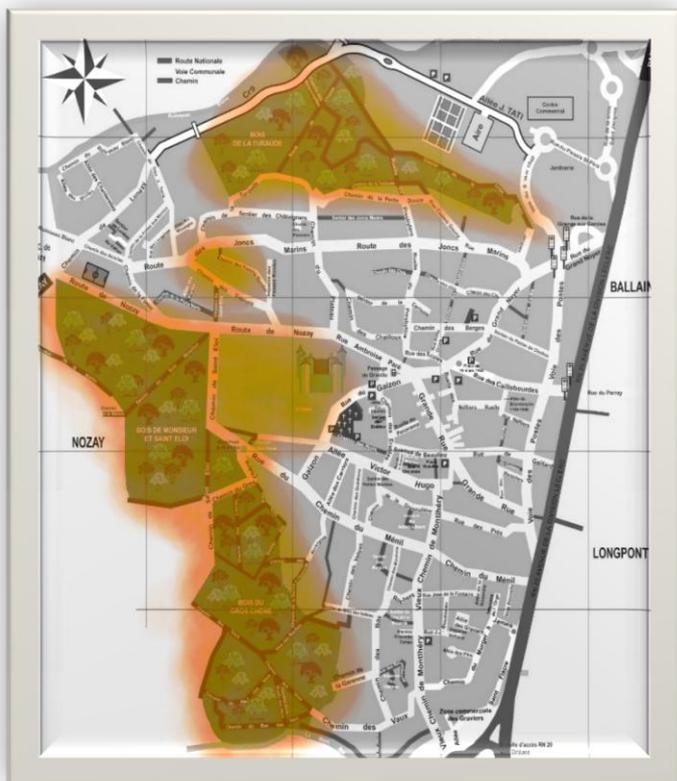
# Le risque de feu de forêt



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

## LES SECTEURS CONCERNES :



Du fait de l'existence de bois (Bois de la Turaude, Bois de Monsieur et Saint Eloi, Bois du Gros Chêne, Parc du château et villas Schneerson) sur le territoire communal, les consignes qui suivent sont données à simple titre informatif, même si La Ville du Bois n'est pas désignée comme commune à risque.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- \* Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- \* Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- \* Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables
- \* Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

### PENDANT

#### Témoin d'un départ de feu :

- \* Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
  - \* Si possible, attaquer le feu
- \* Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- \* Rentrer dans le bâtiment le plus proche
  - \* Respirer à travers un linge humide
  - \* Suivre les instructions des pompiers

#### En voiture :

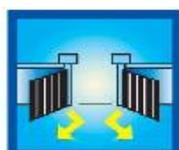
- \* Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme
- \* Gagner si possible une clairière, ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares

#### Votre habitation est exposée au feu :

- \* N'évacuer que sur ordre des autorités
- \* Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- \* Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
  - \* Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- \* Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer le tuyau d'arrosage (il sera utile après)
  - \* Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée,...)
- \* S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps. Ne pas utiliser des tissus synthétiques.

### APRES

- \* Sortir en étant protégé
- \* Éteindre les foyers résiduels
- \* Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

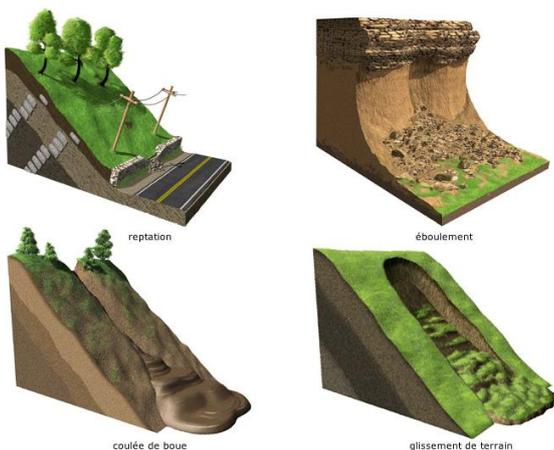


# Le risque de mouvement de terrain



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Disposez d'un poste à piles
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### PENDANT

- \* Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments
- \* Éloignez-vous de la zone dangereuse
- \* Ne revenez pas sur vos pas
- \* Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- \* Restez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### APRES

- \* Évaluez les dégâts
- \* Informez les autorités

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN A LA VILLE DU BOIS

La commune de La Ville du Bois n'a jamais été confrontée au risque mouvement de terrain.

## MOYENS DE PRÉVENTION

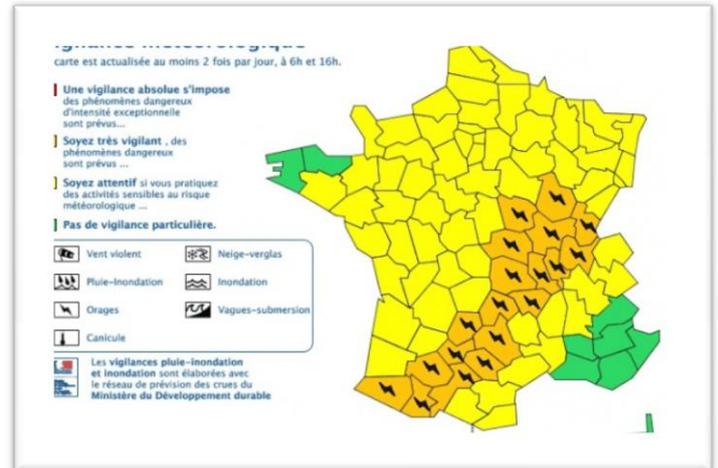
La maîtrise de l'aménagement à proximité des zones à risques, notamment au travers de l'application des dispositions du Plan Local d'Urbanisme, permet de ne pas aggraver les risques.



# Les risques météorologiques



L'alerte orange ou rouge est donnée par Météo France et l'information est relayée par les médias. Pour des raisons de sécurité, chacun doit adapter ses comportements aux circonstances.



## Niveaux d'alerte de Météo France

	Pas de vigilance particulière.
	Soyez attentif si pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex : orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Risque de crue génératrice de débordements importants ou d'intempéries susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des personnes et des biens. Soyez très vigilants ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement informé (e)s de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Où se renseigner ?

Ecoutez la radio, contactez Météo France :

↳ Par téléphone : **32 64**

Ou

↳ Par internet : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Evitez d'encombre les lignes téléphoniques des autorités pour les laisser disponibles pour les secours.

# Le risque de tempête



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Une tempête est un phénomène météorologique violent à large échelle dite synoptique, avec un diamètre compris en général entre 200 à 1 000 km, caractérisé par des vents rapides (tourbillon) et des précipitations intenses.



## LE RISQUE A LA VILLE DU BOIS :

La commune de La Ville du Bois n'est pas exposée à risque tempête avéré.

Malgré tout, l'année 1999 reste dans la mémoire collective. En effet, l'ensemble du territoire national avait alors été touché par une tempête qui a occasionné de nombreux dégâts.

Les conséquences possibles d'une tempête sont les suivantes :

- Coupures électricité, téléphone
- Toitures et cheminées endommagées.
- Risque de rupture des branches des arbres
- Circulation routière perturbée

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### PENDANT

- \* Limitez votre vitesse en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- \* Ne vous promenez pas en forêt
- \* En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- \* N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants dans tous les établissements scolaires
- \* Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- \* Déplacez-vous le moins possible
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### APRES

- \* Coupez avec précaution les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- \* Ne montez ni sur les toits et ni dans les arbres fragilisés



# Le risque de canicule



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

La canicule est une période de très forte chaleur durant l'été. Cela correspond grosso modo à une température qui ne descend pas en dessous de 18 °C pour le nord de la France et 20 °C pour le sud la nuit, et atteint ou dépasse 30 °C pour le nord et 35 °C pour le sud le jour, ceci d'autant plus que le phénomène dure plusieurs jours, et a fortiori plusieurs semaines, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement.

## LE RISQUE A LA VILLE DU BOIS :

Le phénomène de canicule n'est pas spécifique à la commune de La Ville du Bois. Le territoire national a été durement touché au cours de l'été 2003.

Les dangers associés à la canicule sont les suivants :

- Danger pour : les personnes âgées, les personnes malades, les personnes isolées
- Déshydratation, coup de chaleur
- Symptômes du coup de chaleur : fièvre > 40°C, peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance.

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Faites des réserves d'eau
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### PENDANT

- \* En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- \* Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- \* Visitez les personnes âgées
- \* La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- \* Aérez la nuit
- \* Utilisez ventilateur et/ou climatisation
- \* Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- \* Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour (environ 1.5L)
- \* Mangez normalement
- \* Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- \* Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- \* Limitez vos activités physiques
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107 10 FM)

Les dangers associés à la canicule sont les suivants :

- Danger pour : les personnes âgées, les personnes malades, les personnes isolées
- Déshydratation, coup de chaleur
- Symptômes du coup de chaleur : fièvre > 40°C, peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance.

Au niveau national, la mise en place du premier niveau d'alerte (activé automatiquement du 1er juin au 31 août) correspond à une veille biométéorologique et à la mise en œuvre du dispositif d'information et de communication, avec notamment l'activation du numéro vert du ministère chargé de la santé :

**0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

# Le risque de neige



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

La neige est une forme de précipitation, constituée de glace cristallisée et agglomérée en flocons pouvant être ramifiés d'une infinité de façons. Puisque les flocons sont composés de petites particules, ils peuvent avoir aussi bien une structure ouverte et donc légère qu'un aspect plus compact voisin de celui de la grêle.



## LE RISQUE A LA VILLE DU BOIS :

D'importants épisodes neigeux ont engendré de nombreuses difficultés et de nombreux dégâts au cours des dernières années :

- Conditions de circulation très difficiles sur l'ensemble du réseau
- Risques d'accident sont accrus
- Dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Faites des réserves alimentaires
- \* Préparez votre déplacement et votre itinéraire

### PENDANT

- \* Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- \* Privilégiez les transports en commun
- \* Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR)
- \* Respectez les restrictions de circulation et déviations
- \* Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- \* Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- \* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- \* Soyez informés en écoutant la radio



# Le risque de transport de matières dangereuses



## COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Une matière dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques physicochimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

## LE RISQUE A LA VILLE DU BOIS :



Le transport de matières dangereuses sur la commune de La Ville du Bois se fait par **route**. (RN 20)

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- \* Disposez d'un poste à piles
- \* Faites une réserve d'eau potable, de médicaments
- \* Connaitre le signal d'alerte et les consignes de sauvegarde
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)

### PENDANT

- \* Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, ne restez pas à l'extérieur, ou dans un véhicule
- \* Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations), arrêtez la ventilation
- \* Eloignez-vous des portes et des fenêtres
- \* Ne fumez pas, ne faites ni flamme, ni étincelle
- \* N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- \* Lavez-vous en cas d'irritation et si possible, changez-vous
- \* Soyez informés en écoutant la radio (France Inter 91,00 FM ; France BLEUE Ile De France 107.10 FM)
- \* Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- \* Soyez informés en écoutant la radio



# Le risque sanitaire



## LA PANDEMIE GRIPPALE COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

*C'est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population sur plusieurs continents. Elle est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus grippal contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

*Exemples : Grippe aviaire (virus H5N1-2003), Grippe A (virus H1N1-depuis avril 2009).*

## LA GRIPPE EST UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE : COMMENT L'ATTRAPE-T-ON ?

La transmission du virus se fait par :

- **Contamination directe** par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons...).
- **Contamination indirecte** par les mains ou via des objets contaminés.

## LES EFFETS

Maux musculaires, de gorge, de tête, fièvre...

Une pandémie peut aussi provoquer une désorganisation du système de santé, de la vie sociale et économique.

De par le caractère inflammable, toxique, explosif, corrosif ou encore radioactif de ces matières, un tel accident peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, l'environnement, le sol ou les cours d'eau.

## LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

- Un **plan pandémie grippale** a été mis en place par le gouvernement visant à éviter ou freiner toute épidémie sur le territoire national, à prévoir et permettre une réponse sanitaire.
- Le **Maire** joue un rôle majeur en matière de **sécurité publique et sanitaire**, notamment pour la mise en œuvre des orientations décidées par les pouvoirs publics.

GRIPPE A (H1N1)

**DES GESTES SIMPLES  
POUR LIMITER LES RISQUES  
DE TRANSMISSION**

 **LAVEZ-VOUS LES MAINS  
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**  
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

 **UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER  
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**  
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUCELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS

 **EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,  
APPELEZ VOTRE MEDECIN TRAITANT  
OU LE 15**

## RECOMMANDATIONS POUR LES PERSONNES MALADES

*Je suis grippé(e): je dois bien suivre les recommandations et prescriptions du médecin et adopter des mesures d'hygiène pour limiter la transmission à mes proches.*

### Je reste chez moi

- Pour éviter la propagation de la grippe au sein de la population et dans mon entourage jusqu'à ce que je sois guéri(e). Je reste contagieux (euse) jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.
- Je me repose et je bois régulièrement (eau, jus, soupe...).

### Je surveille les symptômes de la grippe

Pendant cette période à domicile, si je ressens les symptômes suivants :

- Reprise ou augmentation de la fièvre
- Maux de tête
- Difficultés respiratoires
- Fatigue intense et anormale

### J'APPELLE MON MÉDECIN TRAITANT OU LE 15 (SAMU)

### Je porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes pour les protéger

Lorsque j'ôte le masque, je ne touche que les attaches. Si je ne porte pas de masque, je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou éternue avec : un mouchoir à usage unique, les mains, le bras ou la manche.

## LES BONNES GESTES

**CHANGER VOTRE MASQUE TOUTES LES 4 HEURES  
OU QUAND IL EST MOUILLE !**



Placer le masque sous le menton et passer les élastiques derrière la tête.



Placer l'élastique inférieur au-dessous des oreilles et l'élastique supérieur sur le sommet de la tête. Ajuster les parties inférieures et supérieures pour qu'elles s'adaptent confortablement au visage.



En utilisant les deux mains, adapter la barrette nasale à la forme du nez.



Pour vérifier que le masque est bien ajusté, placer les deux mains en coquilles sur le masque et inspirer très fortement. Si l'air circule autour du nez, ajuster la barrette nasale.

Nota : Ne pas utiliser avec une barbe ou toute autre pilosité faciale, susceptibles de réduire l'étanchéité du masque au visage

### JE ME DESINFECTE LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR A L'EAU ET AU SAVON OU AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE

La friction est réalisée en 7 points et renouvelée autant de fois que possible dans la durée impartie. Cette durée sera d'au moins 20 secondes et à définir en fonction du produit.



**1** Paume sur paume  
Désinfection des paumes



**2** Paume sur dos  
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux



**3** Doigts entrelacés  
Désinfection des espaces interdigitaux et des doigts



**4** Paume/doigts  
Désinfection des doigts



**5** Pouce  
Désinfection des pouces



**6** Ongles  
Désinfection des ongles



**7**

## CANICULE ET CHALEURS EXTRÊMES



Depuis le 3 septembre 2004 (décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 issu de la loi du 30 juin 2004), les maires sont tenus d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées.



Le maire met en place un dispositif spécifique en faveur des personnes vulnérables, dans l'éventualité d'une canicule.



Ce dispositif est généralement activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Il appartient en conséquence au maire de dresser sur la base du volontariat un registre nominatif.



Vous êtes déjà inscrit, compléter le bulletin pour réactualiser les données.

### 🌀 QUI PEUT S'INSCRIRE :



Les personnes âgées de 65 ans et plus

Les personnes âgées de 60 ans et plus inaptes au travail

Les adultes handicapés bénéficiant de l'un des avantages ci-après :

(AAH, ACTP, Carte d'Invalidité Sécurité Sociale, d'invalidité de guerre)



### 🌀 COMMENT S'INSCRIRE ?

La personne elle-même ou son représentant légal ainsi qu'un tiers (voisin, ami, médecin)

### 🌀 POURQUOI ?

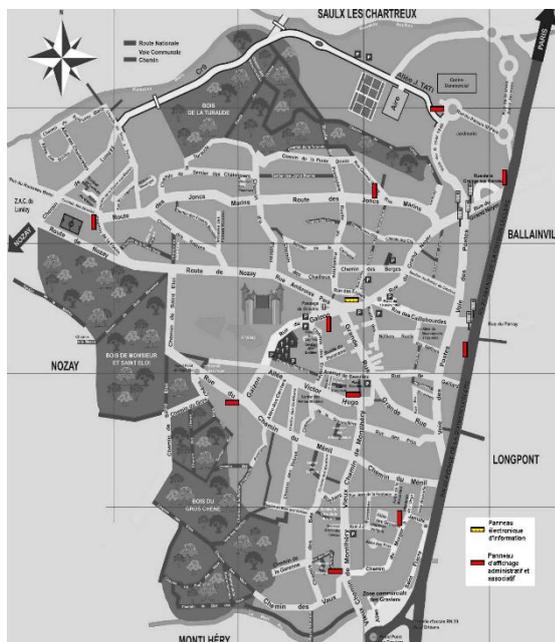


En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence le registre est à transmettre au Préfet sur sa demande.

à d'autres destinataires tels que les organismes et services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Dans ce cadre le Maire n'agit que sur instructions du Préfet.

## LE PLAN D'AFFICHAGE



## NUMEROS D'URGENCE

**POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**SECOURS : 112**

**PRÉFECTURE : 01 69 91 91 91**

**GENDARMERIE : 17**

**MAIRIE : 01 64 49 59 49**

**POLICE MUNICIPALE : 01 64 49 55 60**

**Urgence GAZ : 0 800 47 33 33**

**Urgence ERDF : 01 76 61 47 01**